

JOURNAL

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

Vol. III.

MONTREAL, 1er JUILLET 1883.

No 7.

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Avis du Surintendant de l'Instruction publique — Avis de demande d'érection, délimitation, etc., de municipalités scolaires — Erection de municipalité scolaire — Annexion de municipalités scolaires — Nomination de commissaires et de syndics d'écoles. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : 78e conférence des instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Laval — 75e conférence des instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier — L'examen de conscience pédagogique — La cour de récréation — Education par les fables : Le Buisson et la Rose — Sciences physiques et naturelles : Etat des corps — Botanique : Le fruit (Suite) — Philologie : Signification et étymologie de *roulier* — La langue française — Dictée élémentaire — Dictée syntaxique — Dictées d'orthographe usuelle — Difficultés orthographiques — Phrases à corriger ; Corrections — Problèmes divers. — TRIBUNE LIBRE : Poésie : A ma fille. — LECTURE POUR TOUS : Variétés — Quelques traits historiques — Les tombeaux des Apôtres — Quelques traits — Pensées diverses — Feuilleton : Zacharie le maître d'école. — ANNONCES — CONDITIONS D'ABONNEMENT.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis est par le présent donné qu'en vertu des pouvoirs conférés par le 46e Vict. chap., XX, une union complète a été opérée entre les syndics de la minorité dissidente de la municipalité de Lauzon, comté de Lévis, et les syndics de la minorité dissidente de la municipalité de Notre-Dame de la Victoire et Lévisville, comté de Lévis, pour toutes fins scolaires, et que leurs écoles seront dirigées suivant les règlements faits en tels cas jusqu'à avis ultérieur.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

Québec, 25 mai 1883.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, délimitation, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5e sec., 41 Vic., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire tout le territoire formant l'arrondissement numéro un de la municipalité de Notre-Dame de Bonsecours, dans le comté de Rouville, sous le nom de "Village Richelieu."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du cinq de juin dernier (1883), d'ériger en municipalité scolaire, la nouvelle municipalité rurale "d'Israéli," dans le comté de Wolfe, avec les mêmes limites qui sont assignées comme telle municipalité rurale par ordre en conseil du quinze novembre 1882.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 31 mai dernier, faire les nominations suivantes :

Commissaires d'écoles.

Cité de Québec (Protestants).—Le capitaine William H. Carter, en remplacement de M. William Walker, qui a quitté la municipalité.

Syndics d'écoles.

Côte Saint-Louis, Hochelaga.—M. Samuel Simons, en remplacement de M. John Palmer, qui a quitté la municipalité.

Magog (canton), Stanstead.—M. William Horan, en remplacement de M. Patrick Donegan, décédé, et n'y ayant pas eu d'élection dans le délai voulu par la loi.

Commissaire d'écoles.

Contrecoeur, Verchères.—Le Révd P. E. Lusier, en remplacement du Révd. Ph. E. Dagenais, qui a quitté la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par ordre en conseil en date du 12 juin dernier, faire les nominations suivantes :